



## Création de Société par Actions Simplifiée

### ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM ANNECY CENTRE OUEST, 9 RUE DE LA POSTE 74000 ANNECY déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 3 000 €.

Monsieur Khalid BADAoui, représentant de la société 1B2L INVEST S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 23 CHEMIN DES PRES RONDS 74600 MONTAGNY LES LANCHES, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
Monsieur BADAoui Khalid	1 000	1 000 €
Monsieur LAMDAOIR Brahim	1 000	1 000 €
Monsieur LAMDAOIR Abdelkhalik	1 000	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

10278 02400 00021596901 14

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 04 novembre 2023

Le déposant  
("lu et approuvé" + signature)

Christophe RASTOUL  
Directeur de Caisse  
04 50 63 78 24

JST14